

**Séance du lundi 08 janvier 2024**

Date de la convocation: 02/01/2024

**Membres en exercice :**  
10

*L'an deux mille vingt-quatre et le huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,*

**Présents :** 9

**Présents :** Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe LEBECQUE, Alain PICOCHÉ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

**Votants :** 10

**Absents :**

**Absents excusés:**

**Absents représentés :** Madame Emma RODRIGUEZ par Monsieur Thierry POULINET

**Secrétaire de séance:**

Thierry POULINET

**Objet: Demande de subvention DETR, SDIL ou autre - D\_2024\_001**

Madame le Maire expose qu'il est envisagé la rénovation thermique du bâtiment de la mairie par le remplacement des fenêtres et des portes tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage. Il est également envisagé pour les mêmes raisons, de remplacer la porte de l'église.

Le coût prévisionnel de ces travaux, sur la base d'un devis s'élève à la somme HT de 40.353,30 euros soit un TTC de 48.423,97 euros.

Le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant:

Financement par la DETR, le SDIL, ou toute autre subvention de l'Etat au taux maximum.

Le surplus par des fonds propres sans recours à l'emprunt.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant:

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : début printemps 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération septembre 2024.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve le réalisation du projet présenté pour un montant de travaux maximum de
- approuve la plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR, du SDIL ou toute autre subvention.

Fait et délibéré le 08 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme,

